



## Comment utiliser les étiquettes de déchets résidentiels?

### Sacs à déchets approuvés :

- Attacher l'ouverture du sac approuvé\* à l'aide d'un lien torsadé, ou faire un nœud.
- Attachez solidement l'étiquette autour du « cou » du sac.
- N'utilisez pas les étiquettes comme liens torsadés.
- Une seule étiquette par sac est requise.
- L'étiquette doit être bien attachée sur le sac à déchets approuvé et exposée entièrement.

\* Dimensions des sacs à déchets approuvés : entre 80 centimètres (2,6 pi) et 125 centimètres (4,1 pi) en hauteur et entre 65 centimètres (2,1 pi) et 90 centimètres (3 pieds) en largeur. Le poids des sacs à déchets remplis ne doit pas dépasser 18 kg/40 lb.

### Bottes de déchets approuvées :

- Les bottes de déchets approuvées\* doivent être bien attachées (par exemple : à la corde ou la ficelle).
  - Attachez solidement l'étiquette sur la corde ou la ficelle de manière à ce qu'elle soit bien visible.
  - Une seule étiquette par botte est requise.
  - L'étiquette doit être entièrement exposée.

\* La longueur maximale des bottes de déchets est de 1,2 m/4 pi et la largeur maximale est de 60 cm/2 pi. Le poids maximal de la botte est 18 kg/40 lb.



### Bacs à déchets approuvés :

- Ne placez pas l'étiquette sur le bac lui-même.
- Une seule étiquette est nécessaire par bac approuvé\* à collecter, dans la mesure où celui-ci ne pèse pas plus que 18 kg/40 lb.
- N'utilisez pas les étiquettes comme liens torsadés.
- L'étiquette doit être exposée entièrement.
- Attachez l'étiquette sur le sac à déchets supérieur du bac, de manière à ce qu'elle soit bien visible par l'éboueur qui enlève le couvercle.

\* La capacité des bacs à déchets approuvés ne doit pas dépasser 133 litres (35 gallons). Leurs dimensions maximales sont de 95 cm/3,1 pi en hauteur, et de 60 cm/2 pi en largeur. Les poignées doivent être fixées sur la moitié supérieure de chaque côté du contenant et le contenant doit être muni d'un couvercle dont l'enlèvement complet est facile (avant de procéder à la collecte, l'éboueur doit enlever tout dispositif servant à maintenir le couvercle en place).

*Pour de plus amples renseignements,  
veuillez communiquer avec les Services municipaux  
au 3-1-1 ou consultez notre site Web au  
[www.grandsudbury.ca/gestiondesdechets](http://www.grandsudbury.ca/gestiondesdechets).*